



école
nationale
supérieure
d'
architecture
de
Nancy

**FORMATION
INITIALE ET
CONTINUE EN
ARCHITECTURE**

MISSIONS DE L'ÉCOLE

Comme chacune des 20 Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) réparties sur le territoire, l'école d'architecture de Nancy assure la mission du service public de l'enseignement de l'architecture et de la formation des architectes.

L'école poursuit plusieurs missions :

- la recherche scientifique appuyée sur ses laboratoires de recherche
- la formation initiale des professionnels de l'architecture
- des formations spécialisées et approfondies, en étroite collaboration avec les autres établissements d'enseignement supérieur
- la formation professionnelle continue
- la diffusion de la culture architecturale
- l'échange des savoirs architecturaux et la coopération internationale.

L'école d'architecture de Nancy est associée à l'Université de Lorraine (UL) depuis sa création. Elle est membre associé de la Conférence des Grandes Écoles (CGE).

DÉROULEMENT DES ÉTUDES

Le cursus est conforme au cadre européen d'harmonisation des diplômes de l'enseignement supérieur qui organise les formations en trois grades : licence, master et doctorat. L'école délivre également une habilitation professionnelle.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Un premier cycle d'études de trois ans conduit au Diplôme d'Études en Architecture. Il confère le grade de licence. Le deuxième cycle d'études de deux ans. Il conduit au Diplôme d'État d'Architecte et à d'autres formations de même niveau. Il confère le grade de master. Le troisième cycle est celui de la formation doctorale conduisant au doctorat en architecture. La formation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre d'une année conduit à l'habilitation de l'architecte à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en nom propre.

Chaque année est divisée en deux semestres autonomes représentant chacun 30 crédits européens (un crédit correspond en général pour l'étudiant à une trentaine d'heures d'études et/ou de recherches, encadrées en partie par un enseignant). Suivant les cycles et la nature des enseignements, les parts relatives encadrées et non encadrées peuvent varier de manière importante. Les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement indépendantes les unes des autres.

PREMIER CYCLE

Les cours du cycle sont pour la plupart communs à tous les étudiants ; ce cycle d'études permet d'acquérir les bases :

- **d'une culture architecturale ;**
- **de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent ;**
- **du processus de conception dans ses rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités.**

Le premier cycle d'enseignement supérieur prépare à la poursuite des études en architecture. Ce cycle d'études permet également à l'étudiant, grâce à l'évaluation de ses aptitudes, de s'orienter vers d'autres formations d'enseignement supérieur. Celles-ci peuvent être des formations professionnelles courtes telles que des licences professionnelles, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations et dans des domaines proches de l'architecture comme la maîtrise d'ouvrage, la gestion du patrimoine, la maîtrise d'oeuvre, etc. Des passerelles existent avec d'autres formations permettant une réorientation. L'étudiant admis en première année dispose de deux ans pour valider les unités d'enseignement inhérentes, hors cas particuliers (étudiants salariés, annulation d'année pour cause médicale, ...).

Un stage, dit « stage ouvrier » de trois semaines minimum, doit être suivi au cours de la première année. L'organisme d'accueil est une entreprise de gros ou de second oeuvre du bâtiment ou une entreprise travaillant pour la construction. Un second stage de trois semaines en deuxième année permet une première découverte de la vie professionnelle. Un troisième stage doit être suivi en fin de troisième année.

L'obtention du diplôme d'études en architecture est nécessaire pour la poursuite en cycle master. Des orientations alternatives sont proposées aux étudiants qui souhaitent s'orienter différemment à l'issue de la seconde ou de la troisième année. La licence est délivrée après vérification que l'étudiant a validé un niveau B1 en langue.

Enseignements en 1ère année

↓

Dessins / Géométrie / Arts plastiques / Histoire de l'art / Histoire de l'architecture / Matériaux / Structures / Sociologie / Initiation au projet



DEUXIÈME CYCLE

Le deuxième cycle est ouvert de droit à tous les étudiants titulaires du diplôme d'études en architecture. L'accueil des étudiants ayant obtenu des diplômes étrangers, ou voulant faire valoir des équivalences au titre de l'expérience professionnelle, est soumis à l'avis d'une commission d'admission.

Ce cycle poursuit, approfondit et spécialise les connaissances acquises durant le premier cycle. Il participe à la constitution de la discipline architecturale et forme aux différents métiers dans lesquels cette discipline s'exerce. Il s'organise sous la forme de quatre domaines différenciés. Chaque domaine privilégie un aspect disciplinaire particulier autour d'une équipe pédagogique.

Les domaines d'études : architecture, ville et territoire - architecture, ingénierie, environnement - architecture, histoire et patrimoine - architecture théorie et critique.

À l'intérieur d'un domaine d'études, des options peuvent être choisies (orientation «recherche» ou orientation «pratique appliquée»). Des modules d'enseignements peuvent être partagés entre plusieurs domaines.

Un enseignement supérieur se doit de préserver un temps « personnel » conséquent afin de permettre aux étudiants d'enrichir leur culture dans toute la diversité du terme et d'approfondir véritablement une ou deux problématiques. C'est pourquoi le temps de travail encadré est moins important et laisse une plus large part au travail personnel de l'étudiant.

Le deuxième cycle comporte un stage de deux à quatre mois. Il se déroule dans une agence d'architecture ou d'urbanisme ou dans un organisme ayant en charge des missions de construction, de conseil, d'aménagement ou de recherche ...

La maîtrise d'une langue vivante étrangère conditionne l'obtention du diplôme d'État d'architecte.



AUTRES FORMATIONS NIVEAU MASTER

Ces formations peuvent être suivies après l'obtention du Diplôme d'État d'architecte ou d'une première année de Master. Certaines d'entre elles peuvent être suivies en parallèle des enseignements du deuxième cycle d'architecture.

L'école d'architecture de Nancy est co-habilitée à délivrer, avec l'Université de Lorraine, des diplômes nationaux de Master. Plusieurs spécialités sont proposées :

MASTER DESIGN - PARCOURS VERRE DESIGN ARCHITECTURE (VDA)

En partenariat avec l'école européenne d'ingénieurs en génie des matériaux (EEIGM) et le centre européen de recherches et de formation aux arts verriers (CERFAV).

MASTER GÉNIE CIVIL - PARCOURS ARCHITECTURE BOIS CONSTRUCTION (ABC)

En partenariat avec l'école nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB). Cette formation se déroule sur le site d'Epinal (Vosges).

MASTER DESIGN - PARCOURS DESIGN NUMÉRIQUE ET ARCHITECTURE (DNA)

En partenariat avec l'Université de Lorraine.

HMONP

Habilitation de l'architecte diplômé d'état à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre

Après l'obtention du Diplôme d'Etat, avec éventuellement, une première expérience en agence d'architecture, il est possible de suivre une formation d'un an conduisant à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en nom propre. Cette formation qui comporte une période de mise en situation professionnelle de 6 mois minimum et 4 semaines intensives de formation à l'école conditionne l'inscription au tableau de l'ordre et le port du titre d'architecte.

DOCTORAT

Les étudiants qui souhaitent approfondir un questionnement problématique abordé en fin de master peuvent préparer un doctorat en architecture. L'école d'architecture de Nancy est membre de deux écoles doctorales permettant de poursuivre un travail de recherche sur l'histoire des idées architecturales et urbanistiques aux XX^e et XXI^e siècle ou sur les applications de l'informatique à l'architecture et à l'ingénierie. Le doctorat est suivi dans le cadre d'un laboratoire de recherche et, à certaines conditions, dans une agence d'architecture.

LABORATOIRES DE RECHERCHE

Centre de recherches en architecture et ingénierie

UMR-MAP 3495 CNRS/MCC Le CRAI conduit des travaux de recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des modèles, de la simulation d'ouvrages, des méthodes et outils informatiques relatifs à la conception architecturale, urbaine et technique.



www.crai.archi.fr

Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine

Équipe d'accueil 7490 / lhac@nancy.archi.fr

Le LHAC travaille à une histoire des idées, des valeurs et des tendances architecturales en France, de la seconde moitié du XIX^e siècle à la période actuelle, ainsi qu'à une histoire de la production des édifices et de l'urbanisme lorrains et nancéiens.



www.nancy.archi.fr/fr/lhac.html











ENTRER À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY

MODALITÉS D'ACCÈS

Le premier cycle des études d'architecture est ouvert aux bacheliers et, par validation d'acquis, aux titulaires de certains diplômes de l'enseignement supérieur et aux étudiants en réorientation.

Le deuxième cycle des études d'architecture est ouvert aux titulaires du diplôme d'études en architecture. Le contenu du dossier, les dates de dépôt et les modalités d'accès varient en fonction de la situation du candidat.

Candidats lycéens ou étudiants en réorientation

Le dossier de pré-inscription est à remplir en ligne selon le calendrier mis à jour sur le site internet: www.nancy.archi.fr/fr/admission-post-bac-parcoursup.html

Le dossier fait l'objet d'un examen par la commission d'orientation composée d'enseignants. Les candidats présentant les dossiers les plus convaincants seront convoqués en mai pour un entretien.

Réorientation

Les candidats, titulaires du baccalauréat, ayant suivi certaines formations en rapport avec l'architecture ou souhaitant que leurs acquis personnels ou professionnels soient pris en considération font leur demande dans les mêmes conditions que les autres candidats. Ils peuvent, en outre, présenter des travaux personnels lors de l'entretien.

Admissibilité

L'admissibilité est prononcée sur la base des résultats obtenus dans les années précédentes (notes de Première et de Terminale pour les lycéens, notes du bac pour les bacheliers et notes obtenues dans l'enseignement supérieur pour les réorientations et les poursuites d'études). Les candidats joignent une lettre de motivation à leur dossier, cette lettre est communiquée aux membres du jury d'entretien.

Entretien

L'entretien d'admission en premier cycle dure vingt minutes environ. Il permet de mesurer la motivation du candidat à poursuivre des études d'architecture. Aucune préparation n'est nécessaire mais il est conseillé d'avoir participé à au moins une journée portes ouvertes dans une école d'architecture avant de se présenter.

CANDIDATS ÉTRANGERS HORS UE

Les ressortissants étrangers candidats à une inscription en premier cycle des études d'architecture doivent justifier des titres ouvrant droit aux études supérieures en architecture dans leur pays. Une demande d'admission préalable doit être formulée avant le 15 décembre, pour une rentrée en septembre de l'année suivante.

S'ils résident à l'étranger, les candidats doivent déposer leur demande auprès des services culturels des ambassades de France, ou sur le site internet du centre pour les études en France pour les pays où ce service est ouvert (www.campus-france.org).

S'ils résident en France, ce dossier est délivré dans les écoles d'architecture. Le dossier est à remplir en ligne sur : <https://admission.archi.fr>

Les candidats sont convoqués pour passer un test de connaissances de la langue française, en février.

Accès en cours de cursus

Les titulaires d'un BTS design d'espace, d'un DN-MADE option design et/ou espace ou bien d'un DUT, une licence professionnelle ou un diplôme d'ingénieur en génie civil peuvent à certaines conditions accéder directement en 2^e ou en 3^e année du premier cycle.

Inscription définitive et droits d'inscription

Au cours de la seconde quinzaine de juillet, les candidats admis à s'inscrire doivent finaliser leur inscription. A cette occasion, ils doivent compléter leur dossier (RIB, attestation d'assurance, photos d'identité, ...)

Droits d'inscription en formation initiale

373€ pour le premier cycle et 512€ pour le second cycle, 630€ pour la HMONP et 256€ pour le diplôme national de master. Une contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est à payer auprès du CROUS. Les étudiants boursiers en sont dispensés. Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer.

Droits d'inscription au titre de la formation continue

Se renseigner auprès de preinscription@nancy.archi.fr

→ WWW.NANCY.ARCHI.FR/FR/ADMISSION-A-L-ENSAN.HTML

MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque de l'école offre aux étudiants et enseignants une riche documentation spécialisée dans tous les domaines liés à l'enseignement spécifique des écoles d'architecture (architecture, construction, urbanisme, histoire de l'art, paysage, sociologie...).

Ouvrages français et étrangers (25 000), périodiques (250), rapports et études, thèses et travaux universitaires, dossiers documentaires, cartes, plans, films, didacticiels sont mis à disposition en consultation sur place ou en prêt.

Des postes de consultation informatique sont à la disposition des utilisateurs dans la salle de lecture, et permettent d'accéder à la base ouvrages de la bibliothèque. La gestion en réseau de l'ensemble des services de la médiathèque facilite l'accès à la documentation et sa consultation via Internet.



www.nancy.archi.fr/fr/documentation.html

ACTIONS INTERNATIONALES

Les études d'architecture sont propices à diverses activités à l'international :

- **voyages d'études,**
- **programmes d'échanges européens,**
- **convention de coopération bilatérale prévoyant des périodes d'études validées à l'étranger,**
- **programmes intensifs d'une ou deux semaines.**

Programme Erasmus+

La Commission Européenne octroie des aides financières aux étudiants de l'enseignement supérieur qui souhaitent participer à un programme d'échanges avec des institutions dans d'autres pays membres de l'Union Européenne : c'est l'objet du programme ERASMUS. Celui-ci offre la possibilité de passer une période d'études reconnue dans un autre pays, grâce à une bourse couvrant partiellement les surcoûts liés à cette mobilité. Ces échanges permettent de confronter les étudiants à d'autres méthodes de travail, d'autres problématiques et à des terrains d'études variés.

Autres programmes

D'autres programmes d'échanges sont mis en place par l'école et permettent l'organisation de séjours et de stages hors Union Européenne (Japon, Chine, États-Unis, Europe, en Océanie, Moyen Orient, Amérique Latine).

APPRENTISSAGE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les spécialités de master ABC, DNA et VDA sont ouvertes à la formation initiale, à l'apprentissage et à la formation professionnelle. Les stagiaires de la formation continue peuvent s'inscrire à certains modules du deuxième cycle des études d'architecture et de la formation à l'habilitation de l'architecte diplômé d'état à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en nom propre (HMONP).

L'école propose également des formations pour les professionnels en activité et demandeurs d'emploi. Exemple de formation : Initiation à la recherche scientifique, Transition BIM, Crédit impôt recherche ...

VIE ÉTUDIANTE

Logement et restaurant universitaire

L'école ne disposant pas de structure d'hébergement, les étudiants désirant être logés en cité universitaire doivent adresser une demande au centre régional des oeuvres universitaires et sociales (CROUS)

75 rue de Laxou - 54000 NANCY.

Les étudiants ont accès aux restaurants universitaires de la région Grand Est grâce à la carte Izly qui leur est délivrée lors de leur première inscription.

Santé, sécurité sociale et mutuelle

Tous les étudiants inscrits à l'école peuvent trouver conseil, appui et aide, tout au long de l'année, auprès du service de santé universitaire.

Les étudiants français restent affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime de protection sociale, généralement celui de leurs parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre). Les étudiants doivent contracter une assurance couvrant le risque «Responsabilité civile» pour les risques non garantis par la sécurité sociale.

Bourse d'études, aide et solidarité étudiante

Les étudiants français de moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire peuvent bénéficier d'une bourse d'études. Cette aide est octroyée en fonction des revenus du foyer fiscal, du nombre d'enfants à charge de la famille et de l'éloignement du lieu d'études.

Sous certaines conditions, des étudiants étrangers peuvent également prétendre au bénéfice d'une bourse d'études.

Les étudiants suivant une partie de leur cursus à l'étranger peuvent bénéficier de différentes aides (ERASMUS, conseil régional...). Des financements spécifiques existent pour les étudiants en doctorat.

Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) permet de soutenir financièrement les projets proposés par les étudiants.

ASSOCIATIONS

Plusieurs associations, aidées par l'école d'architecture de Nancy mais fonctionnant de façon autonome, regroupent les étudiants qui y adhèrent. L'école compte une dizaine d'associations étudiantes.

L'association générale des étudiants

Elle organise l'achat groupé de matériel de base (Té, équerre, règle, adhésif, calque, stylo tubulaire, gomme, ...) sous la forme d'un kit d'environ 160 €. L'association propose tout au long de l'année diverses manifestations auxquelles tous les étudiants sont conviés et gère leur cafétéria.

L'association à but culturel, Vis-là-dans-tout-ça

Elle propose aux étudiants un large panel d'activités culturelles. Elle organise des manifestations, des voyages, des workshops, propose des tarifs attractifs pour des événements dans le domaine de la musique, du théâtre, de la danse...

L'association sportive

Elle propose aux étudiants de l'école de participer aux compétitions inter universitaires avec ses équipes de basket, de football, de rugby, de volley, de badminton et de handball. Il est également possible de participer à des compétitions de sport individuel. Les étudiants inscrits à l'école d'architecture de Nancy bénéficient de l'accès gratuit aux équipements gérés par le service inter universitaire des activités physiques et sportives et la fédération des sports universitaires.

Soliraid

Cette association humanitaire composée essentiellement d'étudiants en architecture a pour but d'aider et de développer des projets dans les pays défavorisés, principalement en Afrique et en Amérique du Sud.

Boîte noire

Elle propose différents services et événements, dans le but d'ouvrir les étudiants au monde de la photographie. L'association organise par exemple des concours photos et permet aux étudiants architectes de prendre en photo leurs travaux au sein de l'école et notamment leurs maquettes.

Informations : www.nancy.archi.fr/fr/associations.html



ARCHITECTURE NANCY

École nationale supérieure
d'architecture de Nancy
2 rue Bastien-Lepage
Parvis Vacchini
BP 40435
F-54001 Nancy Cedex

T +33 (0)3 83 30 81 00
F +33 (0)3 83 30 81 30
ensa@nancy.archi.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE